



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES  
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS BASSIN DE L'HERS MORT MOYEN

COMMUNE DE BELBERAUD

VOLET N°2 - NOTE COMMUNALE

MARS 2013

N°4330652 - NOTE COMMUNALE BELBERAUD-V1

---

## PREAMBULE

---

Le Code de l'Environnement, Livre V - titre VI - chapitre II - articles L562-1 à L562-9, définit un outil réglementaire, **le Plan de Prévention des Risques (PPR)**, qui a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels prévisibles et d'y réglementer les utilisations et occupations du sol.

Le PPR constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Il est une servitude publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisation pour catastrophe naturelle.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Préfet de la Haute-Garonne a prescrit le 09/11/2007 l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels sur les communes d'Auzerville-Tolosane, Ayguesvives, Baziège, Belberaud, Castanet Tolosan, Donneville, Deyme, Escalquens, Labège, Montlaur, Montgiscard, Péchabou, Pompertuzat, Ramonville Saint-Agne. Le PPR aura de manière générale pour objet :

- de **délimiter les zones exposées aux risques naturels** et d'y interdire tous "types de constructions d'ouvrages, d'aménagements, d'exploitations agricoles, forestières, artisanales", ou dans le cas où ils pourraient être autorisés, de définir les prescriptions de réalisation ou d'exploitation ;
- de **délimiter les zones non exposées au risque mais dans lesquelles les utilisations du sol** doivent être réglementées pour éviter l'aggravation des risques dans les zones exposées ;
- de **définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne, chargée de l'instruction et du pilotage de cette procédure, a confié au bureau d'études SOGREAH l'élaboration du projet de PPRN. **La prescription concerne exclusivement le risque inondation.**

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier s'articule autour de ces pièces selon les trois volets suivants :

- Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque

La note de présentation a pour objet d'expliquer le cadre général de la procédure PPR, de préciser les raisons de sa prescription et de présenter la démarche méthodologique relative à l'évaluation des risques. Le bassin de risque concerné est également décrit au regard des phénomènes naturels d'une part et de l'environnement hydrologique et géologique d'autre part.

- Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques

Les notes communales sont établies pour chaque commune du bassin de risque. Leur principal objectif est de présenter les résultats des investigations menées sur le territoire. Ces résultats sont détaillés et cartographiés sur des cartes spécifiques (carte des aléas et carte des enjeux).

- Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement

Le plan de zonage, constituant la cartographie réglementaire du PPR, délimite les zones à risques dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions réglementaires homogènes et des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde. Associé au règlement, ce plan constitue le fondement de la démarche du PPR.

**Le présent dossier constitue le « Volet 2 » relatif à la note communale de la commune de Belberaud du bassin Hers Mort Moyen.**

## SOMMAIRE

---

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>A</b>
<b>1. AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b>2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE BELBERAUD</b> .....	<b>2</b>
<b>3. DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS</b> .....	<b>4</b>
3.1. COURS D'EAU ETUDIES .....	4
3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS .....	5
<b>4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS</b> .....	<b>6</b>
<b>5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX</b> .....	<b>7</b>
5.1. POPULATION .....	7
5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX .....	7
<b>6. CROISEMENT "ALEAS-ENJEUX"</b> .....	<b>8</b>
6.1. ETUDE SURFACIQUE DES ALEAS ET DES ENJEUX .....	8
6.2. ETUDE SECTORIELLE .....	8
6.2.1. Zones urbanisées .....	8
6.2.2. Bâtiments/Equipements sensibles .....	8

## ANNEXES

---

**1 : Carte des aléas - commune de Belberaud**

**2 : Carte des enjeux - commune de Belberaud**

---

## 1. AVANT-PROPOS

---

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier est organisé autour des trois pièces réglementaires suivantes :

- Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque ;
- Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques ;
- Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement.

Le présent dossier constitue le « volet 2 » relatif à la note communale de Belberaud. Il est accompagné des documents cartographiques suivants :

- carte des aléas liés aux inondations ;
- carte des enjeux.

Ces cartes ont été dressées sur un fond de plan parcellaire. L'échelle de restitution est le 1/5 000<sup>ème</sup>.

Le premier volet constitutif du présent dossier PPR a permis d'explicitier le cadre général de la procédure, ainsi que les raisons de sa prescription et les grands principes associés.

Ce premier volet a également permis de décrire et de justifier le bassin de risque retenu, en regard des phénomènes d'inondation redoutés, en exposant, à l'échelle du bassin, les contextes :

- topographique et géomorphologique ;
- hydrologique et hydraulique.

En dernier lieu, ce premier volet a été l'occasion d'exposer la logique technique d'élaboration du PPR, en consignnant toujours à l'échelle du bassin de risque considéré, les éléments relatifs :

- aux phénomènes naturels connus et pris en compte en termes d'inondation ;
- aux aléas « inondations » y compris leur mode de qualification ;
- aux enjeux ;
- aux principes de zonage et de règlement adoptés (qui font l'objet spécifique du volet 3).

Dans ce contexte, ce second volet a pour objet d'explicitier les éléments spécifiques à retenir dans le cadre de la commune de Belberaud au travers des différents aspects suivants :

- phénomènes naturels et aléas répertoriés sur la commune ;
- enjeux associés à la commune.

Il est important de rappeler en outre que l'ensemble de ces éléments a été établi en étroite concertation avec les élus de la commune de Belberaud.

---

## 2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE BELBERAUD

---

La commune de Belberaud s'étend sur la partie Sud-Est du bassin Hers Mort Moyen, située à environ 17 km au Sud de l'Agglomération Toulousaine.

S'inscrivant en rive droite de l'Hers Mort, elle couvre un territoire de 7,5 km<sup>2</sup> et compte 1 323 habitants, soit une densité de 176,4 hab/km<sup>2</sup>. La commune de Belberaud s'organise autour d'un centre bourg ancien perché sur les coteaux du Lauragais à 173 m NGF et se développe le long des RD 16 et RD 79, principalement au Nord de son territoire. Culminant au maximum à 246 m NGF, la commune de Belberaud est divisée en trois unités morphologiques distinctes :

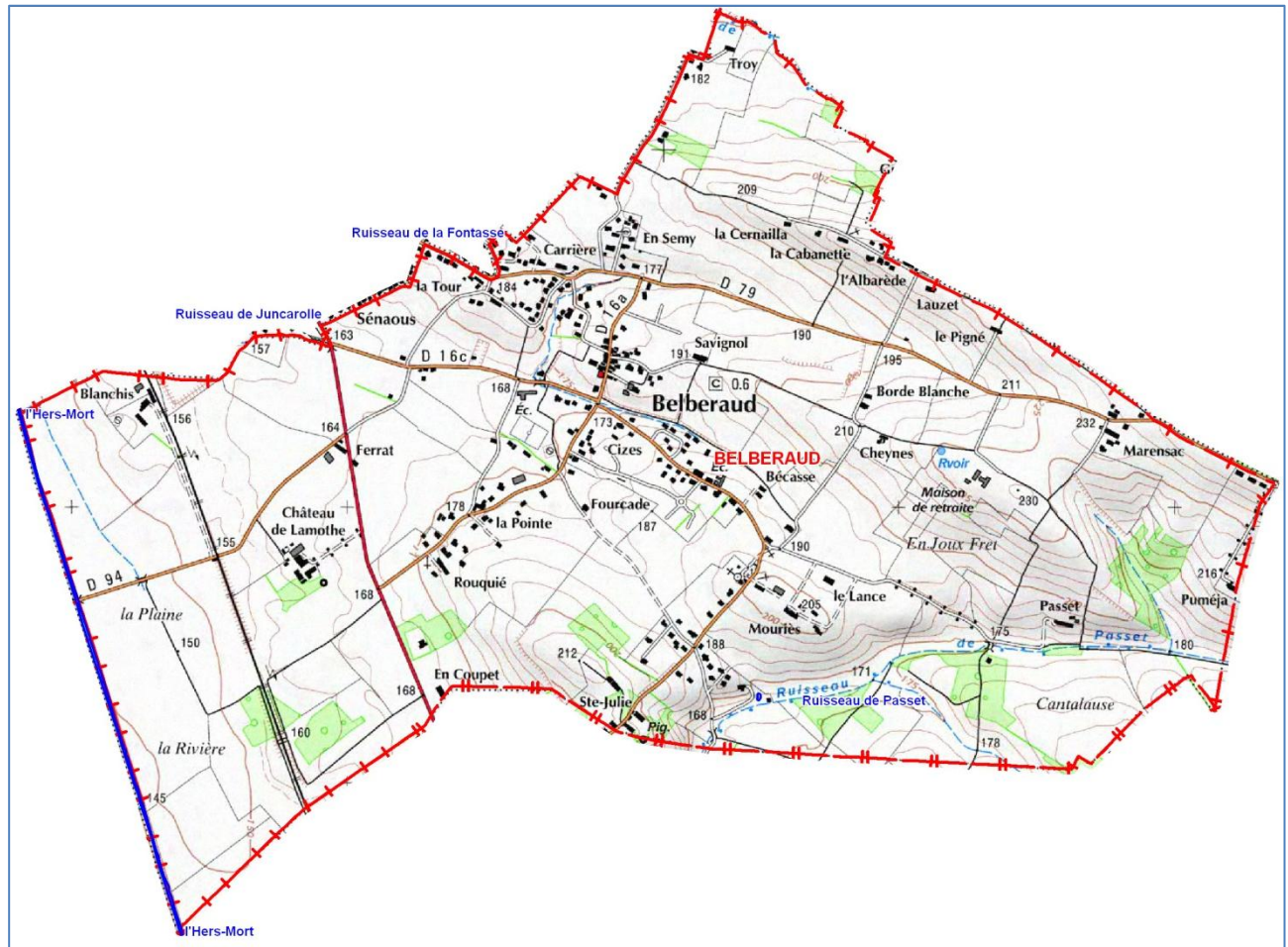
- la plaine alluviale de l'Hers, formant le quart Ouest du territoire ;
- la moyenne terrasse de l'Hers ;
- les coteaux du Lauragais de nature molassique, constituant la moitié Est de la commune.

Le réseau hydrographique se compose, au droit de Belberaud, des trois cours d'eau suivants :

- l'Hers Mort, cours d'eau principal qui traverse la commune sur sa partie Est ;
- le ruisseau de Juncarolle, qui draine la partie Nord de Belberaud avant de rejoindre l'Hers sur la commune d'Escalquens ;
- le ruisseau de Passet ou également ruisseau de Saint-Lautier qui traverse, au Sud-Est une partie du territoire communal avant de rejoindre l'Hers Mort sur la commune de Montflaur.

A noter également la présence sur la commune de la voie SNCF et de la RD 16 qui découpe et organise le territoire communal, parallèlement à l'Hers Mort.

DDT DE LA HAUTE-GARONNE  
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION - BASSIN DE L'HERS MORT MOYEN  
VOLET N°2 - NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE BELBERAUD



Commune de Belberaud - IGN Scan 25

## 3. DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS

---

Rappelons en préambule que seul le risque inondation par débordement de cours d'eau est concerné par cette étude. Les cours d'eau étudiés répondent aux trois critères suivants :

- être débordant (risque inondation avéré) ;
- être pérenne (écoulement permanent) ;
- traverser des secteurs à enjeux.

### 3.1. COURS D'EAU ETUDIES

Les cours d'eau étudiés sur la commune de Belberaud sont rappelés dans le tableau suivant et décrits en suivant.

Commune	Cours d'eau
Belberaud	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'Hers Mort</li><li>- La Juncarolle (ruisseau)</li><li>- Le Saint-Lautier (ruisseau)</li></ul>

#### ↳ L'Hers Mort

L'Hers Mort prend sa source dans le Lauragais aux confins du département de l'Aude et de la Haute-Garonne. Il draine un bassin de 769 km<sup>2</sup> environ et se jette dans la Garonne au droit de la commune d'Ondes, après avoir parcouru plus de 87 km et avoir longé l'Agglomération Toulousaine.

L'Hers Mort a subi au cours des ans plusieurs recalibrages (1710, 1975) ce qui explique le caractère rectiligne et trapézoïdal que présente le cours d'eau sur le bassin Hers Mort Moyen, au Sud de l'Agglomération Toulousaine.

#### ↳ La Juncarolle

Le ruisseau de la Juncarolle prend naissance sur les coteaux de Belberaud puis draine sur la commune d'Escalquens les zones urbanisées de la Grave, d'En Poutet et de Borde Neuve avant de se jeter dans l'Hers 700 m après avoir franchi la voie SNCF. Ce ruisseau a été particulièrement artificialisé et remanié dans le temps. Sur la commune de Belberaud, il draine des secteurs plutôt ruraux, présentant une urbanisation éparse et longe notamment la RD 16C.



↳ Le Saint-Lautier

Le ruisseau du Saint-Lautier prend sa source sur la commune de Fourquevaux, au Nord-Est de Montlaur et constitue un affluent rive droite de l'Hers Mort. Sur les deux tiers de son parcours, ce cours d'eau traverse de vastes zones cultivées (à pentes modérées) entrecoupées de zones boisées avant d'arriver sur la commune de Montlaur où il traverse un secteur urbanisé puis rejoint la plaine de l'Hers à hauteur de Pompertuzat après un parcours total de 6 200 m environ.

Sur la commune de Belberaud, le ruisseau traverse un territoire essentiellement agricole et totalement dépourvu d'enjeux habités potentiellement impactés.

Le tableau ci-dessous récapitule sommairement pour les petits affluents de l'Hers de l'Hers Mort les caractéristiques morphologiques des bassins versants drainés au droit de leur confluence avec l'Hers Mort.

Ruisseau	Surface	Pente moyenne	Longueur
Juncarolle au droit de sa confluence avec l'Hers Mort	4 km <sup>2</sup>	1,8 %	4,5 km
Saint-Lautier au droit de sa confluence avec l'Hers Mort	9 km <sup>2</sup>	1,64 %	8,2 km

### 3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS

Le tableau présenté ci-dessous récapitule, en fonction du réseau hydrographique concerné par ordre chronologique, les principaux épisodes historiques relevés sur la commune de Belberaud. Ces données sont issues des réunions de recueil de témoignages réalisés en commune, des études antérieures, des données Prim.net, etc.

Notons qu'en l'absence d'enjeux majeurs situés en zone inondable et potentiellement impactés par le passé, peu d'informations ont pu être collectées quant aux crues passées sur la commune.

Date	Cours d'eau	Commentaire-Source
Juin 1875	Hers Mort	Forte crue (d'après les élus) sur l'Hers
16/08/1983	-	Prim.net - Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : inondation et coulées de boue
24/04/1994	-	Prim.net - Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : inondation et coulées de boue
25/12/1999	-	Prim.net - Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : inondation et coulées de boue et mouvement de terrain
10/06/2000	Hers Mort et affluents	Prim.net - Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : inondation et coulées de boue - débordement de l'Hers dans la plaine agricole et RD 94 submergée d'après les élus
24/01/2009	-	Prim.net - Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : inondation et coulées de boue

---

## 4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS

---

Les principes de qualification des aléas - hiérarchisation et délimitation - sont précisés dans la note de présentation (Volet 1), paragraphes 4 et 5.

La carte d'aléa a été établie dans un souci de concertation en particulier vis-à-vis des représentants de la commune. Cette concertation avait pour principal objectif de profiter de la connaissance locale et d'affiner, si nécessaire, l'approche de certains secteurs.

La carte d'aléa est fournie en annexe 1 de la présente note.

Sur les petits cours d'eau étudiés (ruisseau de la Juncarolle, de Saint-Lautier) très réactifs aux événements pluviaux et orageux de courte durée, les aléas sont généralement forts (faibles hauteurs d'eau et vitesses importantes) avec une potentielle bande d'aléa faible autour du lit mineur, fonction de la pente et de la topographie locales.

### ↳ Ruisseau de la Juncarolle

Longeant la RD 16c sur 600 m environ, le ruisseau de la Juncarolle présente au droit de Belberaud une zone inondable relativement restreinte qui se limite à une bande d'aléa fort sur une vingtaine de mètres de large, engendrant le lit mineur du cours d'eau et ses abords immédiats.

### ↳ Ruisseau du Saint-Lautier

En regard de son caractère relativement encaissé, la zone inondable associée à ce ruisseau sur le territoire de Belberaud se limite à une bande d'aléa fort d'une trentaine de mètres de large au maximum, principalement liée aux fortes vitesses attendues. Les parcelles traversées sont exclusivement agricoles ou naturelles.

### ↳ Hers Mort

Sur l'Hers Mort, trois types d'aléa bordent le cours d'eau (faible, moyen, fort). Au droit de Belberaud, l'emprise inondable de l'Hers Mort qui s'inscrit exclusivement sur la partie Ouest du territoire communale est de l'ordre de 450 m de large.

Les aléas tels que présentés en annexe 1 sont exclusivement liés ici aux hauteurs d'eau attendues.

## 5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

---

Les critères d'évaluation des enjeux ont été définis par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne. Ils sont décrits dans la note de présentation (Volet 1), paragraphe 6.

### 5.1. POPULATION

Les résultats du recensement de la population réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en 1999 et 2008 sont précisés dans le tableau suivant.

	1999	2008
Population	1 124	1 279
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	150,5	171,2
<u>Logements</u>		
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>443</b>
- Résidences principales	327	424
- Résidences secondaires	3	4
- Logements vacants	5	15
- Maisons	331	410
- Appartements	0	32

### 5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX

La commune de Belberaud est dotée à ce jour d'un Plan d'Occupation des Sols révisé pour la dernière fois en 2006.

L'identification des enjeux a été réalisée à partir :

- des fonds de plan cadastraux disponibles (BD parcellaire de l'IGN) ;
- de photographies aériennes récentes ;
- de visites de terrain ;
- des documents d'urbanisme (POS) en vigueur à la date de l'étude PPR ;
- des projets en cours ou identifiés par la mairie à la date de l'étude PPR ;
- du recueil de données en mairie.

Les principaux enjeux identifiés et évalués dans le cadre de l'élaboration du dossier correspondant aux zones urbanisées au sens du PPR. Il s'agit, a minima, du bâti « physique » et des zones urbanisées des documents d'urbanisme (centre urbain, zone pavillonnaire et zone d'activités).

La carte des enjeux, permettant de localiser ces zones ainsi que les équipements sensibles et sportifs de la commune, est jointe en annexe 2. A noter que sur Belberaud, les enjeux identifiés sont très limités et relèvent essentiellement de parcelles agricoles et de bâti à vocation d'habitat.

## **6. CROISEMENT "ALEAS-ENJEUX"**

---

### **6.1. ETUDE SURFACIQUE DES ALEAS ET DES ENJEUX**

Le territoire de Belberaud s'étend sur une superficie de 7,5 km<sup>2</sup>. Sur la commune, les zones d'aléas définies dans le cadre du PPR couvrent les surfaces suivantes :

Aléas	Inondations	
	Surface totale (km <sup>2</sup> )	Surface relative (% du territoire)
Ensemble	<b>0,77</b>	<b>10,3</b>
- Aléa faible	0,11	1,5
- Aléa moyen	0,25	3,3
- Aléa fort	0,41	5,5

Environ un dixième du territoire de Belberaud est donc concerné par un aléa lié aux inondations. L'aléa fort est le plus représenté sur la commune (lié aux affluents et à l'Hers Mort) : l'extension des aléas faibles et moyens reste limitée.

En regard du caractère « ponctuel » des enjeux habités potentiellement impactés, on peut considérer que les zones exposées aux aléas « inondations » sont quasi exclusivement naturelles.

### **6.2. ETUDE SECTORIELLE**

#### **6.2.1. ZONES URBANISEES**

Il n'y a pas à proprement parler de zones urbanisées impactées. Seules, 5 habitations sont recensées à proximité de l'emprise inondable du ruisseau de la Juncarolle ou du Saint-Lautier mais ne sont pas impactés.

Les enjeux vulnérables en regard du risque inondation sur la commune de Belberaud sont essentiellement constitués par des parcelles agricoles.

#### **6.2.2. BATIMENTS/EQUIPEMENTS SENSIBLES**

Aucun bâtiment ou équipement n'est a priori concerné par le risque inondation sur la commune de Belberaud.

**ANNEXES**

**ANNEXE 1**  
**CARTE DES ALEAS**  
**COMMUNE DE BELBERAUD**

**ANNEXE 2**  
**CARTE DES ENJEUX**  
**COMMUNE DE BELBERAUD**